
Adresse des administrateurs du district de Valence (Lot-et-Garonne) félicitant la Convention pour avoir terrassé un nouveau tyran, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Valence (Lot-et-Garonne) félicitant la Convention pour avoir terrassé un nouveau tyran, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 525;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0525_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

éclatante qui vient d'être exercée servir d'exemple à tous les ennemis de la liberté et les faire rentrer dans le néant. Nous jurons de rester toujours inviolablement attachés à l'unité et à l'indivisibilité de la République, et à la représentation nationale.

Fait en séance publique, le 20 thermidor, 2e année de l'ère républicaine.

DESJARDIN (*off. mun.*), THIERRY PETIT, DOLIYON (*off. mun.*), DELARBRE, LEDUC (*off. mun.*), Claude DEULLE, C. MANCEAU (*off. mun.*), COCHON HOUILLION (*maire*), N. DURGOY, F. DOCÉ (*agent nat.*), E. MOUNX (*off. mun.*), SERVIEUX (*secrét.-greffier*).

e''

[*Les administrateurs du distr. de Valence* (1), à la *Conv.; Valence, 18 therm. II*] (2)

Citoyens Représentans,

Vous avés abbatu, vous avés terrassé un nouveau tyran : grâces immortelles vous soient rendues !

Tremblés, audacieux qui conservés encore dans votre âme l'odieux dessein d'asservir un peuple libre ! Vos projets seront toujours dévoilés, votre infamie et le supplice en seront seuls le dernier résultat. La Convention nationale a l'œil ouvert sur toutes vos démarches : aucun coupable n'échappera à ses recherches et n'arrêtera l'effet de sa justice.

II Le plus scélérat de tous les mortels, celui qui avoit renchéri sur la barbarie de Capet, sur la bassesse et la scélérateuse de ses affidés, sur la perfidie des Brissotins et des Girondins, sur les crimes des Danton et des Hébert, celui dont la noirceur a effacé celle de tous les conspirateurs qui l'avoient devancé, a enfin fini par le plus juste supplice une existence consacrée au crime.

Infâme Robespierre ! Masque de vertu et de probité, ensemble de tous les vices, opprobre de l'humanité, quel supplice aurait pu égaler tes forfaits, si tu avais existé chés un peuple inhumain ? Les tourmens d'Ixion sur la roue infernale auroient été trop doux pour toi. Fourbe effronté, monstre incomparable ! Tu vivois dans tous les cœurs par ton hypocrite vertu; tu n'y vivras désormais que par l'horreur et l'infamie qui te sont réservées.

Et vous, vrais soutiens de la liberté, créateurs de la République, héros de probité, de justice et de courage, hommes vrais, hommes moraux, dignes représentans du premier peuple de l'univers, continués votre glorieuse carrière, restés à votre poste tant qu'il restera des tyrans à frapper et de[s] traîtres à punir. Votre vie sera immortelle. Des assassins attaqueront vos jours; ils en éteindront peut-être la durée, mais si le génie de la liberté ne peut vous arracher à une destinée aussi affreuse, celui de la reconnaissance consacra l'heureuse mémoire de votre existence dans les fastes de tous les peuples, amis de l'égalité; et les Français,

heureux par vous, sauront mourir pour vous défendre, ou ne vivront que pour vous honorer et vous venger.

L'administration du district de Valence donnera toujours l'exemple de ce devoir. Elle n'a eu jusqu'à présent, elle n'aura jamais d'autre raliement que la Convention nationale. Nous avons pleuré de joie et de crainte au récit de votre situation. Votre courage a soutenu nos espérances. En calculant votre danger, nous avions déjà présagé votre triomphe. Nous chantons vos victoires et nous applaudissons à votre constance et à votre énergie, en redoublant d'ardeur et de zèle pour assurer l'exécution des loix que vous ne cessés de faire pour le bonheur de la République.

GARRIC, GINNOLE (*présid.*), TOUSOUX, CORNEILLE, Ph. PALAZOT, RIGAL, FALQUEZ, Habico DELPEY, DUPRAZ, CALUSSE, VACQUIÉ (*agent nat.*).

f''

[*L'administration du distr. du Puy* (1), à la *Conv.; s.d.*] (2)

Citoyens représentans,

C'est à l'époque du nouveau jour qui luit pour le bonheur et la liberté du peuple français, que les administrateurs et l'agent national du directoire du district du Puy, département de la Haute-Loire, s'empressent de vous féliciter sur les mesures sages et vigoureuses par laquelle (*sic*) vous avez encore une fois sauvé la patrie, et déjoué les complots des modernes Cromvels, qui, sous l'apas de la liberté, nous préparaint des chaînes.

Ces tygres altérés du sang des patriotes, secondés dans leurs trames horribles par des magistrats perfides, espéroient égarer le peuple et le porter à méconnoître la Convention, que dis-je, le porter même à la dissoudre et à l'assassiner. Mais qu'ils se sont trompés dans leurs calculs infâmes ! Les citoyens de Paris, fidels à la République, fidels à leur serment, ont écoutés la voix de leurs représentans, leur ont fait un rempart de leurs corps, et ont livrés à la hache nationale ces odieux triumvirs. O, traîtres Robespierre, Couton, Saint-Just, et vous tous, leurs infâmes adhérens, vos forfaits surpassent en nombre de cheveux de vos têtes, et la mort que vous venez de subir n'est pas capable de les expier, ni de nous venger. Vos noms et votre mémoire sont voués pour jamais à l'exécration, et nos derniers neveux vous donneront pour exemple de la scélérateuse la plus innouie.

Nous jurons, citoyens législateurs, haine et guerre aux traîtres et aux conspirateurs de tout genre; nous jurons de ne reconnoître d'autres autorités et d'autre point de raliement que la Convention, de ne nous laisser jamais endormir par la réputation d'un individu, et de ne voir que la liberté et la loi; nous jurons enfin amitié, fraternité, reconnaissance éternelle aux braves

(1) Lot-et-Garonne.

(2) C 313, pl. 1249, p. 41. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl¹).

(1) Haute-Loire.

(2) C 313, pl. 1249, p. 39. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl¹); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 479; *J. Sablier*, n° 1495.